



# Journée de la rentrée Attac IDF

## Compte rendu de l'Atelier Éducation

6 octobre 2001

### Atelier Présidé par Delphine Germain (groupe Éducation Attac Paris 20<sup>ème</sup>) Présentation du groupe de travail.

C'est au mois de juillet de cette année que se sont réunis pour la première fois quelques membres des groupes éducation de deux comités locaux. En ce mois d'octobre, c'est précisément le travail d'une vingtaine de personnes, enseignantes ou non, rattachées ou non à 7 comités locaux qui va vous être présenté <sup>(1)</sup>.

Notre but était de déterminer, le fond, la manière et les moyens de fédérer l'attention et la participation, soit des divers groupes éducation, soit les personnes touchées de près ou de loin par ce sujet, afin d'informer les milieux enseignants, les parents d'élèves, des atteintes faites au service public d'éducation et des conséquences qui inévitablement en résulteront. Pour cela nous avons décidé de construire un texte commun, diffusable, ainsi que de préparer cette journée du 6 octobre, pour rallier toutes les énergies disponibles. **Cette journée sera le commencement d'un plus ample travail de sensibilisation auquel chacun de vous pourra participer.**

Nous chercherons à rendre plus concrète la manière dont nous assistons aux changements qui touchent la gestion des services publics en France, et de l'école laïque plus précisément. Pour cela nous allons vous présenter une trame qui vous permettra de faire les liens entre les institutions françaises, européennes et internationales et d'apprécier librement ce qu'il se passe en France, même si chacun de nous peut penser encore être éloigné de cette réalité. Notre conscience politique et citoyenne ne peut envisager que des clivages puissent continuer à s'amplifier si fortement entre les membres d'une même société. Ainsi, nous allons vous montrer comment, par le biais de l'institution scolaire et des réformes qui s'y rattachent en France et en Europe, les états renoncent petit à petit à permettre aux nouvelles générations d'être véritablement instruites ; et de quelle manière peut s'accélérer le processus de séparation entre ceux dont le milieu favorisera le droit aux savoirs, et ceux à qui l'on garantira seulement une mise aux normes d'employabilité.

Le plan de notre atelier s'articulait autour de l'AGCS (Introduction), les réformes Françaises (I), les programmes de la Commission européenne (II) et les actions alternatives déjà engagées dans le cadre du Forum Social Mondial sur l'Éducation (Conclusion). En voici un résumé.

(1) Ce groupe compte actuellement au mois de janvier 2001 : les groupes Éducation d'Attac Paris 20<sup>ème</sup>, 78-Sud, Nord-Essonne ; des membres d'Attac Paris 9<sup>ème</sup>/10<sup>ème</sup>, Paris 11<sup>ème</sup>, Paris 15<sup>ème</sup>, Paris Nord-Ouest, 92, 93-Sud, St-Maur ; des membres des associations « Reconstruire l'École » et « Sauver les lettres » collaborent également avec ce groupe.  
Contacts : FiofioJM@aol.com.

### Introduction - L'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) Jean-Marc Fiorese (Groupe Éducation Attac Nord-Essonne)

Le but de notre coordination est d'attirer l'attention du monde de l'Éducation sur l'AGCS, car cet accord reste très mal connu malgré les nombreuses réunions publiques autour de ce thème. Nous devons donc trouver d'autres moyens de communication. Ce sera le premier objectif de ce collectif sur l'Éducation en Île-de-France.

Mais pourquoi attirer l'attention sur l'AGCS ?

L'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services) est un accord purement juridique négocié au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) par ses États membres depuis 1994. Un nouveau cycle de négociation doit s'ouvrir à Doha au

Qatar à partir du 9 novembre 2001. Nous devons nous y opposer car cet accord est l'outil juridique (j'insiste sur juridique) qui va permettre l'application des programmes ou projets de libéralisation et de privatisation des services, essentiellement public, prévus par la Commission européenne. Ces programmes n'ont pas encore de valeur juridique parce qu'ils ne sont pas encore des directives, même si la France oriente déjà ses réformes dans le sens de ces programmes. Dans le cadre des négociations au sein de l'OMC, que ce soit l'AGCS ou tout autre accord, l'Union européenne représente ses quinze États membres et ne compte que pour un, il est important de le souligner. Cependant, l'Union européenne négocie au sein de l'OMC uniquement ce

qu'il s'est préalablement négocié au sein de la Commission. Cela signifie qu'à ce niveau nous pouvons aussi intervenir.

Puisque L'AGCS est un cadre juridique, il ne libéralise rien par lui-même. Pour la France ce sont les directives européennes qui tendent vers la libéralisation. Mais avant de s'imposer à travers des directives, la libéralisation n'existe qu'à l'état de projets dans les programmes de la Commission européenne. C'est après des négociations au sein de l'Union européenne que ces programmes ou une partie de ces programmes deviennent des directives. Le processus de libéralisation est donc très lent. Trop lent pour l'OMC. Pour l'Éducation, cette lenteur est relative aux législations différentes qui encadrent ce secteur dans chaque État membre. L'AGCS parce qu'il est un cadre juridique va permettre une uniformisation de ces législations et donc l'accélération de la libéralisation, de la déréglementation et du désengagement de l'État dans le secteur de l'Éducation en favorisant l'accélération de l'application des programmes de la Commission européenne déjà prêts depuis de nombreuses années.

L'AGCS est donc bien l'outil maître de la "marchandisation" de l'Éducation. Cet accord est très dangereux car il est en deux parties :

- la première concerne les « dispositions générales ». Elles s'imposent à tous les États membres de l'OMC parce qu'elles leurs sont communes et ce quels que soient les engagements pris par chacun d'eux dans le cadre de négociations qui font l'objet de la seconde partie de cet accord. Cette structure est très dangereuse parce que les dispositions générales imposent des règles tendant vers la libéralisation et la déréglementation d'un secteur quand bien même un État membre (de l'OMC) ne souhaite pas ouvrir ce secteur au marché des services. Par exemple pour l'Éducation, les dispositions générales prévues aux articles II (Traitement de la nation la plus favorisée), VI (Réglementation intérieure), VII (reconnaissance) et XV (Subventions) permettront de contourner en grande partie le refus de libéraliser l'Éducation si l'Union européenne ne souhaite pas l'ouvrir au marché ;

- la seconde, nous venons de le dire, concerne les engagements spécifiques. C'est ici que sont définis les engagements pris par chaque État membre de l'OMC sur l'offre des secteurs qu'ils souhaitent libéraliser et les conditions de leur libéralisation, sachant que ces conditions doivent respecter les dispositions générales (première partie de l'accord) et les règles définies dans cette seconde partie. Bien que la France et l'Union européenne s'en défendent, cette dernière a bien l'intention d'ouvrir le secteur de l'Éducation à la libéralisation et de l'offrir au marché dans le cadre de ces engagements spécifiques.

Vous comprenez maintenant pourquoi nous devons absolument trouver les moyens de tirer le monde de l'Éducation (enseignants, parents d'élève et élèves) vers la lutte contre l'AGCS et de faire des liens entre cet accord, les programmes de l'union européenne et les réformes de l'Éducation nationale française. Nous devons faire comprendre que la pensée de l'Éducation est en train de changer de nature en expliquant que plus l'État se désengage, plus c'est l'OMC qui contrôle l'évolution des systèmes éducatifs sur l'ensemble de la planète ; que la pensée passe de la conscience du service public vers l'idéologie commerciale. L'enseignant fait du service public une priorité alors que L'AGCS nie le service public ; c'est d'ailleurs pour cette raison que les discours des lobbies industriels (très influents au sein de la Commission européenne comme nous allons le voir en deuxième partie), de la commission européenne et de l'OMC n'ont rien à voir avec les discours des enseignants et des parents d'élèves ; c'est pour cette raison probablement que l'AGCS leur semble très lointain parce que les uns et les autres ne parlent pas la même langue.

Le travail de notre groupe doit donc s'apparenter à celui d'un interprète mais aussi d'un intermédiaire liant l'AGCS aux réformes de l'Éducation nationale (I) qui obéissent aux volontés de la Commission européenne très largement influencée par les lobbies industriels (II). Mais tout n'est pas aussi négatif car la résistance à ce processus s'organise et produit déjà ses effets. Il peut en résulter des alternatives (Conclusion).

## I - Les réformes de l'Éducation nationale

*Isabelle Voltaire enseignante en mathématiques à la retraite - Association « Reconstruire l'École »*

La privatisation et la marchandisation de l'école prennent diverses formes, réalisées, ou rampantes, ou prévues, dans tous les secteurs d'enseignement, nous commençons par la formation d'adultes, et finissons par l'école primaire.

**La formation continue des adultes** est déjà soumise à l'AGCS, car elle est hors de l'obligation des États : en France et dans la plupart des pays analogues, l'obligation scolaire va jusqu'à seize ans.

Parmi les organismes chargés de la formation des adultes, on peut citer le CNED, Centre National d'Enseignement à Distance (qui assure la formation à distance des élèves de tous les âges), et l'AFPA, Association pour la formation professionnelle des adultes.

Le CNED, qui dépend du ministère de l'Éducation nationale, a été attaqué pour concurrence déloyale par des entreprises privées, puisque, organisme d'État, il est gratuit. Il a été sommé d'augmenter ses tarifs, qui jusqu'à maintenant couvraient seulement les frais d'expédition des cours et des copies. Il est d'autre part mis en difficulté de fonctionnement de façon interne par son propre ministère de tutelle, qui supprime des postes de

professeurs titulaires et tente de le faire fonctionner avec des précaires et des heures supplémentaires, donc dans des conditions qui risquent de nuire à la qualité du travail, et de mettre en péril sa compétitivité<sup>1</sup>.

A l'AFPA, les organismes de formation sont dans des situations variées.

Cet organisme est semi-public ; la formation continue des adultes est tombée dans la concurrence dans le cadre justement de l'AGCS depuis au moins quatre ans (1997) : la nouvelle concurrence est quasi systématiquement préférée par les pouvoirs publics. D'une année sur l'autre les GRETA ont perdu 50% de leur chiffre d'affaires. Et c'est d'ailleurs de là que vient le grand malheur des GRETA et de l'AFPA entre autres, car public ou semi-public ; ces organismes disposaient - antérieurement à l'AGCS - d'un marché quasi "captif". Depuis lors, une multitude

<sup>1</sup> On peut noter la ressemblance de la manœuvre avec celle des entreprises industrielles mises en difficulté de façon délibérée par leurs propres patrons : LU, Alstom, Ericsson, par exemple, pour être ensuite liquidées.

d'organismes privés (à qui il n'est pas interdit, bien au contraire, de se faire subventionner par l'argent public) sont "nés" et entrent en concurrence avec les organismes d'État. Un exemple : un formateur ex-fonctionnaire ayant travaillé dans le cadre d'un GRETA pour un des bassins sidérurgiques de Lorraine (au moment du démantèlement) a, grâce à l'AGCS obtenu une subvention publique pour monter son entreprise de formation. Bénéfices privés, pertes publiques !

## **Enseignement supérieur**

Certaines spécialités d'enseignement supérieur sont déjà presque toutes privées : kinésithérapie, cinéma, commerce et gestion, écoles d'ingénieurs, informatique.

### 1 Grandes tendances:

- Poids de plus en plus marqué des disciplines scientifiques et techniques.

- Procédé : on crée un état de fait dans une université ou un département et on l'érige en règle ensuite, sans approbation des enseignants.

- Faire des entreprises les bénéficiaires de la recherche.

- Demander des financements de certaines recherches aux entreprises, l'état se désengage.

- Créer des diplômes qui reviennent pour les entreprises à externaliser leur formation interne ou leurs recherches.

### 2 Recherche

- Le ministère décrète certains champs de savoir "axes prioritaires", ce qui revient à leur donner les moyens les plus importants. Les axes prioritaires actuels sont : les techniques de l'information et de la communication, la génomique, la thérapeutique. Il s'agit de recherches qui débouchent sur des exploitations commerciales. A mettre en relation avec le pouvoir des sciences et des techniques.

- De plus en plus, certains équipements lourds nécessaires à la recherche sont payés en partie par des entreprises privées ou des fondations-associations du type ARC dont les financements sont peu clairs. Ces organismes financiers non-étatiques attendent des résultats liés à leur champ d'activité. Les découvertes ne sont pas diffusées quand un des organismes co-financeurs ne le désire pas. Cet état de choses a pénalisé des thésards : quand une entreprise finance la recherche, elle refuse parfois qu'un brevet soit établi au nom du chercheur, si bien que celui-ci ne peut pas faire valider dans le cadre universitaire la découverte qu'il a faite.

- Depuis la Loi sur l'innovation (du 12/7/99, décret d'application mai 2001), deux processus donnent aux entreprises accès à l'Université :

A - Un chercheur peut demander une délégation pour participer à une activité de recherche dans une entreprise. Les chercheurs qui ont obtenu ces délégations travaillaient tous dans un des axes prioritaires.

B - L'université peut mettre à la disposition des entreprises des locaux, des personnels ATOS (payés par l'entreprise), des chercheurs (payés par l'université) pour que cette entreprise mène à bien une recherche sur un sujet qui la concerne. Cela s'appelle "libération de locaux". C'est en grand développement en région parisienne. Un exemple: le "loyer" pour 200 m<sup>2</sup> à Paris V (localisation à confirmer) consistait pour l'entreprise à rénover

lesdits locaux : ce qui représentait pratiquement un prêt gratuit. Comme on l'a vu dans les "grandes tendances", cette pratique a d'abord eu lieu dans des universités précises et on l'a ensuite déclarée légale.

### 3 Enseignement

- Dans les filières professionnalisées: IUP (Instituts Universitaires Professionnalisés), IUT, DESS, 1/3 des intervenants sont issus du monde de l'entreprise, ils donnent des cours, siègent dans les jurys, participent à l'élaboration des contenus d'enseignement. Les budgets d'enseignement sont calculés en fonction de la présence de ces intervenants extérieurs, cela aboutit à la non-crédation de postes d'enseignants.

- Les enseignements professionnalisés servent aux entreprises de moyens d'externalisation de leurs recherches ou de certaines activités. A cause des stages par exemple (IUT, IUP). Et, en ce qui concerne les DESS, pour des travaux hautement qualifiés et des recherches : ils font travailler gratuitement des étudiants-chercheurs sur des projets qui leur conviennent. Cette tendance est nette avec la création en 2001 du DRT (diplôme de recherche technologique), plus spécialisé, plus pointu que le DESS et donc encore plus utilisable pour l'externalisation de la recherche.

- Un enseignement est apparu pour les étudiants de niveau thèse (auparavant, ces étudiants ne suivaient pas de cours, le contenu de cet enseignement est : approche de l'entreprise.

### 4 Projets

- Généralisation de la semestrialisation du temps : l'unité-année disparaît au profit du semestre, ce qui permet la mobilité des étudiants.

- Création (en liaison avec la semestrialisation) des ECTS (équivalents temps au niveau européen). Les diplômes ne seraient plus des ensembles cohérents mais un ensemble de modules dont l'unité de définition serait le temps jugé nécessaire à l'obtention d'un niveau. Il n'y aurait plus de licence mais une quantité d'heures à valider, par exemple. On n'a pas pour l'instant envisagé le moindre contenu à ces unités de temps. L'exigence de contenu disparaît.

- Suppression de la distinction entre DEA (qui mène à l'enseignement et recherche) et DESS (qui mène à l'activité dans l'entreprise privée) au profit d'un diplôme de troisième cycle unique : le Mastère. Il est à craindre que celui-ci ne soit plutôt tourné vers la tendance DESS.

Pour les licences professionnelles, voir l'arrêté du 17 novembre 1999.

Crédation de diplômes maison par des entreprises privées, entretenues par des crédits d'Etat.

Désengagement de l'Etat des formes traditionnelles d'enseignement supérieur, certains départements ou bibliothèques, privés de crédits, sont obligés de recourir à des sponsors pour survivre.

## **Enseignement secondaire**

Dans ce niveau d'enseignement, qui en grande partie est soumis à l'obligation scolaire de l'Etat, la privatisation prend des formes différentes.

Tout d'abord celles qui sont visibles et directes : la privatisation de certains internats et cantines, qui, étant déclarés

par les circulaires ministérielles “ services annexes ”, sont fragilisés (exemple les collèges Sisley à Moret, Corot à Meaux).

Mais surtout, ici la méthode est beaucoup moins directe, (comme pour l'école primaire), car ce niveau d'enseignement est dans le cadre de l'obligation scolaire. On vide l'enseignement de son contenu, de sa qualité, les programmes d'enseignement présentent des lacunes, pour “ alléger ” ; les élèves n'apprennent pas en quatrième par exemple certaines connaissances qui y étaient enseignées auparavant, et s'aperçoivent un ou deux ans après de ce qu'ils ignorent ; même s'ils ont la volonté d'apprendre, ils ne peuvent recourir à des livres qu'ils n'ont plus, qui de toute façon sont imparfaits. Quelle solution reste-t-il aux familles ?

Pourquoi le ministère a-t-il ainsi réduit les contenus l'enseignement ? Pour faire des économies directes en heures de cours donc en salaires de professeurs, mais surtout

- pour obliger les élèves à compenser les manques en achetant des cd-rom ou en payant des abonnements à des sites éducatifs sur internet, marché lucratif (Vivendi !),

- pour rendre les jeunes incultes et passifs, consommateurs soumis sans esprit critique, ce qui est un danger pour l'avenir de la démocratie. Mais il est presque sûr que justement ceux qui nous gouvernent ne souhaitent pas un peuple trop éduqué et capable de mettre en cause le système économique et politique actuel.

Les programmes du secondaire sont appauvris aussi à cause de l'état dans lequel arrivent les élèves à la sortie du primaire, on va le voir.

Dans l'enseignement professionnel : il n'y a pas de limite claire entre biens publics et privés, des locaux publics et les équipements des ateliers sont utilisés par des entreprises.

En tout, apparaît une volonté cohérente de déstructuration des disciplines et des programmes (exemple : l'évaluation de français et math en 6<sup>e</sup>, le sujet du Brevet des Collèges).

### **Enseignement primaire**

Si nous finissons par ce niveau d'enseignement, c'est parce que il est sujet actuellement à un projet de modification des programmes, pour lequel il est encore temps d'intervenir : appauvrissement délibéré et continu des horaires et programmes de français et math, illustré par les tableaux joints en annexe. La suppression des devoirs à la maison accroît les inégalités sociales, l'attaque contre les programmes s'aggrave, c'est une question urgente (pétition préparée par le collectif Sauver les lettres), nous invitons les auditeurs et lecteurs à la signer.

### **Code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire**

(BO du 5 avril 2001). Une courte explication de texte indique la contradiction qui apparaît dans ce texte réglementaire entre le début et la fin : au début il est rappelé que les entreprises privées ne doivent pas entrer dans l'école, et la fin du texte autorise à “ accepter des offres de partenariat ” (titre III de la circulaire). Nous signalons que des citoyens inquiets et mécontents ont déposé un recours en Conseil d'Etat pour demander l'annulation de cette circulaire.

## **II - L'Union européenne et la marchandisation de l'école.**

*Ross Harold (Groupe Éducation Attac Paris 20<sup>ème</sup>)*

Depuis un certain nombre d'années l'offensive libérale sur l'éducation est en marche, non seulement en France mais au niveau de l'Europe. Les différentes institutions de l'Union Européenne et, derrière elles, des lobbies d'industriels extrêmement puissants, n'ont pas attendu le vote sur l'AGCS.

Le lobby européen le plus connu s'appelle l'ERT (European Round Table ou Table Ronde Européenne). Composée de représentants de toutes les grandes entreprises d'Europe, de Bayer et BP à Total et Unilever en passant par Nestlé, Philips, Shell et bien d'autres, l'ERT cherche à imposer toujours davantage de déréglementation, de libéralisation et de privatisation, et cela dans tous les secteurs. En ce qui concerne le secteur de l'éducation Nico Hirtt et Gerard de Selys<sup>1</sup> ont analysé de très près l'activité de l'ERT et ses liens avec l'Union européenne et nous n'y reviendrons pas.

### **Marchandisation de l'école**

Par contre, en plus de cette déréglementation, se profile une deuxième menace : celle de la marchandisation de l'école elle-même. De plus en plus d'entreprises souhaitent faire de l'argent avec l'école, non seulement avec des ordinateurs mais avec des logiciels, des cours sur CD ROM ou en ligne et pourquoi pas la gestion des établissements scolaires, des universités demain, des lycées et des écoles après-demain ?

A cet égard le rapport d'un autre lobby industriel européen est extrêmement instructif. Il s'agit du PEE (Le Partenariat Européen pour l'Education), un lobby qui est composé d'industriels venant de trois domaines : celui du matériel informatique avec des sociétés comme Apple, IBM, Compaq et Intel, celui des logiciels (Microsoft) et celui des télécommunications (France Télécom, Deutsche Télécom). Enfin il existe une quatrième composante du PEE : les partenaires de la commission européenne avec des représentants des Directions générales d' « Education et Culture » et d' « Entreprise et Information » - les « Directions générales » étant l'équivalent des « ministères » de la Commission européenne.

Nous ne sommes, bien sûr, absolument pas contre les nouvelles technologies en soi. Internet et l'informatique de manière générale sont d'une grande utilité du moment où ils restent un outil choisi et contrôlé par les enseignants et non pas une fin en soi imposé de l'extérieur dans le but de faire de l'argent. Malheureusement l'objectif du PEE est bien de se servir de ces nouvelles technologies (TIC, Technologies de l'Information et de la Communication) comme finalité pour intégrer l'Éducation dans la nouvelle économie et d'en faire un nouveau marché très rentable.

En juillet 2000, ce lobby a publié un rapport : « L'E-commerce dans l'éducation et l'apprentissage. Maximiser les avantages ». Une étude très intéressante de ce document,

commencée par le groupe Education du comité Nord Essonne, verra bientôt le jour. Nous n'avons pas la place de tout développer ici mais quelques éléments donneront une idée de son contenu.

Le rapport tout entier est saturé d'un vocabulaire complètement commercial. Dans les propositions, les relations entre enseignants et élèves deviennent des « transactions ». Les parents et les élèves deviennent des « clients » et les cours des « produits ». Enfin, la description, (à la fin du rapport), d'un projet pédagogique est d'un cynisme effrayant. Après une étude en classe de la nourriture et de l'alimentation des élèves travailleraient chez eux sur des « éléments interactifs disponibles sur Internet ... financés par une grande chaîne de supermarché nationale ». « Le supermarché investit également de l'argent dans la création d'exercices de prolongement et de matériel à caractère général. » [...] « Ce matériel général est toutefois relié par beaucoup de liens au site de vente en ligne du supermarché. Pour qui veut rattacher l'étude de la nourriture et de l'alimentation par l'étudiant au monde réel, il y a plein de bonnes raisons pour cliquer sur la partie commerciale du site. » Le projet finit par des suggestions de cuisine et d'achat des ingrédients au supermarché et conclue : ce type de « produit » pourrait s'appliquer à d'autres domaines comme les vêtements, transport, vacances, management financier, sport, loisirs.

### Politique fiction ?

Cette marchandisation de l'école ne relève pas de la politique fiction. Il suffit de lire le chapitre sur l'éducation dans le livre de Naomi Klein, « No Logo » pour voir que c'est déjà une réalité aux Etats Unis, ou bien plus près de chez nous de regarder les ravages du libéralisme dans le système d'éducation britannique. Dans la brochure de la CCC-OMC sur l'AGCS on peut lire par exemple : « Pour améliorer les résultats des élèves , les

travailleurs proposent aux entreprises de financer des établissements et d'y appliquer leurs méthodes. Ainsi, dans la zone de Lambeth (à Londres, 31 écoles, 10 000 élèves), l'organe de décision sera présidé par un cadre supérieur de Shell International. Celui-ci aura le pouvoir de licencier tous les enseignants jugés incompetents. De plus, dès 11 ans, les élèves suivront des cours de savoir vivre en entreprise et se verront décerner des prix de citoyenneté et d'employabilité... ». Cela date de 1998. Depuis, cette tendance s'est accentuée.

Enfin, « cela ne pourrait jamais se passer en France » ? Écoutons un certain M. Etchgoyen. « La littérature peut se révéler fort utile pour le management et se vendre fort cher sur le marché de la formation.... Les œuvres classiques sont ainsi découpées selon des objectifs précis : Éthique et affaire(s) : Bel ami de Maupassant ; la négociation : Le Rouge et le Noir de Stendhal. La littérature doit ainsi sensibiliser les futurs responsables d'entreprise aux enjeux liés à l'exercice du management ; tirer parti d'une culture littéraire largement sous-exploitée qui fournit des repères stratégiques pour l'action. » « Exploiter » la littérature pour les « repères stratégiques « du « management » ! Les délires cyniques d'un responsable en marketing ? Malheureusement, à l'époque où il écrivait ces lignes, Etchgoyen était conseiller spécial de Claude Allègre<sup>ii</sup>. Heureusement, les grèves de centaines de milliers d'enseignants ont obligé Jospin à virer Allègre, ce qui a marqué globalement un coup d'arrêt aux réformes. Mais Jack Lang a maintenu l'essentiel des mesures d'Allègre. Des personnages comme Etchgoyen restent dans les couloirs des ministères ou dans les lobbies de Bruxelles et continuent à élaborer des projets aussi pernicieux. Pour les empêcher de mettre leurs mains sur l'éducation nous devons continuer de notre côté à rester vigilants, à faire connaître leurs projets mais aussi à participer à l'organisation de la résistance.

## CONCLUSION - « Une autre école est possible ! »

*Antoine Boulanger (membre d'Attac Paris Nord-Ouest)*

En mai 2000 se tenait à Vancouver le premier World Education Market. François Blamont, dirigeant d'EduFrance (institut public-privé fondé par Allègre en octobre 1998) y déclarait : « Certains restent réticents à l'idée de vendre des formations. Moi je pense que tout cela est dépassé : nous sommes embarqués dans un mouvement inéluctable de la maternelle à l'université. Après tout, il existe déjà en France des écoles privées qui délivrent des diplômes ... Le privé devant allier profit et éthique »... « les ennemis, ce sont les profs qui estiment que l'enseignement doit être 100% public » !

Du 24 au 27 octobre 2001, à Porto Allègre se tient le premier Forum social mondial de l'éducation. L'un des organisateurs Bernard Charlot, professeur à Paris 8, en pose les enjeux : « Ce forum est d'abord mondial. Les questions de l'éducation sont centrales pour les pays d'Amérique du sud, d'Afrique et sans doute d'Asie qui sont confrontés aux pressions énormes du FMI. L'enjeu est double, un enjeu de développement économique et de citoyenneté. Il s'agit ni plus ni moins que d'essayer de surpasser les tensions créées par les politiques néolibérales mondiales, pour éviter la guerre civile. Du côté de la France..., ceci laisse le chemin totalement ouvert aux logiques de marché... On n'évitera pas la mondialisation, à nous de faire qu'il s'agisse d'une mondialisation solidaire. La question de l'éducation, de la culture est décisive. C'est une dynamique de lutte vers l'avant, pas vers l'arrière ».

Ces deux événements reflètent deux logiques qui s'affrontent de plus en plus : l'école est-elle un marché pour les multinationales capitalistes comme Vivendi et Matra-Hachette ? Ou au contraire l'école ne doit-elle pas plutôt être un outil de réduction des inégalités et d'émancipation pour tous ?.

Les grands mouvements de luttes ces dernières années en France contre Allègre et sa politique ont montré une opposition massive à la politique de « libéralisation de l'éducation ». Durant 3 ans, des dizaines, puis des centaines de milliers d'enseignants, de lycéens, avec bien souvent la participation active des parents d'élèves menèrent une lutte sans précédent. Cela aboutit en mars 2000 à la grève de 800.000 enseignants et personnels, un an et demi après que 500.000 lycéens eurent manifesté. Allègre est parti mais pas sa politique. Certes, certaines réformes ont été reportées, le discours ministériel a changé, il est moins provocant mais le fond est toujours le même.

Cela laisse à beaucoup un profond sentiment d'insatisfaction : à quoi tout cela a-t-il servi ? Beaucoup pensaient que l'école devait changer mais pas comme Allègre voulait le faire. On nous a accusés d'être « conservateurs, de refuser la modernité ». Ce mouvement de défense fut pourtant totalement légitime et sans cela, nous n'en serions pas à chercher de véritables alternatives à l'école que nous préparent ceux qui dominent le monde. Dans beaucoup de manifestations on a vu

des banderoles « l'éducation n'est pas une marchandise ». Le mouvement enseignant est resté cependant limité à des questions spécifiques de conditions de travail. Il n'a pas formulé le lien entre ces réformes et la logique globale de la politique de l'Europe en terme d'éducation. Attac éducation doit servir à développer cette prise de conscience chez les enseignants, les parents d'élèves, les lycéens et les étudiants.

Nous ne défendons pas une école « mythique » du passé. De Jules Ferry à aujourd'hui, l'école a « reproduit les classes sociales », comme le montre Bourdieu. Le développement du capitalisme a cependant nécessité une main d'œuvre de plus en plus qualifiée. L'éducation s'est massifiée (10% de bacheliers en 1938 contre 61% aujourd'hui), le niveau global de la population s'est élevé. L'école est aussi un enjeu idéologique majeur. Les multinationales ne veulent pas seulement mettre la main sur les 2000 milliards de \$ du marché de l'éducation, elles veulent jouer un rôle beaucoup plus important sur les valeurs enseignées : elles veulent des salariés bien formés techniquement, mais aussi plus « dociles, soumis » au marché.

Ce forum de Porto Alegre est un véritable tournant, c'est un prolongement de la première rencontre de janvier 2001 sur le thème « un autre monde est possible ». Il n'y a pas de séparation entre l'école et la société. La contestation de la mondialisation capitaliste nécessite aussi l'émergence d'une réflexion sur une autre école, une école où ce ne seraient pas les besoins du marché et le profit qui domineraient mais l'épanouissement de chacun, l'accès au savoir et les besoins réels de la société.

Dans son livre *No Logo*, Naomi Klein donne l'exemple d'une lutte de l'éducation en 1997 aux USA : à l'occasion d'une journée de partenariat entre un collège et Coca Cola. Ce jour là, tous les élèves devaient avoir un tee-shirt Coca pour accueillir un de ses dirigeants, un seul lycéen vint avec un tee-shirt Pepsi Cola. Le lendemain, il fut exclu. Cette sanction ridicule fit réagir

les élèves et les parents qui prirent conscience des dangers de la pénétration croissante des multinationales à l'école. Ils ne se limitèrent pas à contester l'accord avec Coca mais commencèrent à se poser des questions beaucoup plus globales sur les « ateliers de la sueur »... Ces chemins convergèrent à Seattle en novembre 1999 contre l'Organisation mondiale du commerce.

Nous ne devons pas cesser de résister à la marchandisation grandissante de l'éducation. Depuis 2 ans, la banque CIC organise « *les masters de l'économie* ». Attac a mené campagne contre cette opération de pure propagande boursière à l'école. Les comités locaux 78 sud et 45 ont lancé une pétition contre l'AGCS et la marchandisation de l'éducation. Le groupe éducation du 91 mène un travail essentiel de décryptage des politiques des institutions européennes et l'AGCS. Mi-octobre, Attac vient d'annoncer la création avec l'Unef (principal syndicat étudiant) de comité « l'éducation n'est pas une marchandise ». Il faut développer et multiplier ces initiatives larges. Deux échéances approchent pour tous ceux qui refusent cette logique : contre l'OMC le 10 novembre à Paris (et dans des dizaines de villes en France et sur toute la planète) et le 13 décembre contre la politique libérale de l'Europe à Bruxelles avec la confédération européenne des syndicats.

Suite aux terribles événements du 11 septembre, un sénateur américain a déclaré sur CNN qu'il « *ne voulait plus entendre personne lui demander une rallonge pour l'éducation ou la santé, nous ne devrions n'avoir qu'une priorité : notre défense* ». Porto Alegre offre une autre alternative : une autre école et un autre monde. Chaque missile Tomahawk coûte le prix d'un collège moderne (2 millions de \$), les USA en ont déjà envoyé plusieurs centaines sur un des pays les plus pauvres du monde, l'Afghanistan. Construire autant d'écoles ou d'hôpitaux à la place aurait fait bien plus pour apporter de véritables solutions à la barbarie grandissante du monde actuel.

---

## Quelques adresses de sites Internet à visiter :

- Association Reconstruire l'Ecole : <http://www.multimania.com/reconstrlecole>
- APED (*Appel pour une école démocratique*) : <http://www.users.skynet.be/aped>
- Documents de ce groupe de travail : <http://pageperso.aol.fr/fiofiojm/index.html>

---

<sup>i</sup> N. Hirtt et G. de Selys, *Le Tableau Noir*, Editions EPO

<sup>ii</sup> Cité par JP le Goff dans *Les Illusions du management*, P.166, Editions La Découverte